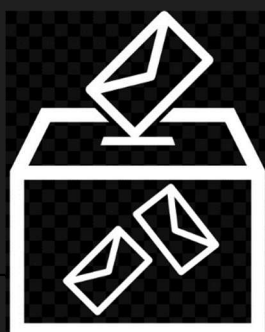




MERRY CHRISTMAS AND HAPPY NEW YEAR

L'année décisive

Avec la CFE-CGC, retrouvez le pouvoir !



# Joyeuses Fêtes de fin d'Année et Bonne Année 2023 !

## **PRÉSERVATION DU POUVOIR d'ACHAT des SALARIÉS : notre priorité pour VOUS**

### **LA CFE CGC en ACTIONS CONCRÈTES**

Les élus CFE-CGC se battent au quotidien pour vous défendre et vous représenter du mieux possible. L'axe majeur de nos actions est la préservation de votre pouvoir d'achat et ce, malgré une transformation chaotique d'AUSY dans un contexte difficile de guerre en Europe, de hausses de l'énergie, d'inflation et de transformation des métiers.

1) **Cotisation MUTUELLE et PRÉVOYANCE AON : Non à la hausse !**

Vos élus CFE CGC demandaient le maintien des garanties sans augmentation ou le changement de mutuelle si AON ne l'acceptait pas. Aon proposait une augmentation de 18%.

Vos élus CFE-CGC ont exigé l'application de l'accord sur la mutuelle imposant une renégociation avec les syndicats pour toute augmentation de cotisation supérieure à 8%.

Mais dans notre dos, les autres syndicats avaient déjà donné leur accord à la commission mutuelle (dont nous sommes exclus) pour valider l'augmentation de 18% proposé par AON.

Plus tard, nous apprenions par la DAS en dehors des négociations officielles, une augmentation de salaire de certains représentants du personnel de 7% ! Nous espérons que cela n'est qu'une simple coïncidence !

La DAS a maintenu le contrat d'AON mais face à la mobilisation de la CFE-CGC, l'augmentation a été réduite à 8% en 2023 et 8% en 2024 en évitant ainsi une renégociation avec les syndicats !

*Retrouvez dans les pages suivantes le détail de notre dossier spécial de ce mois consacré à la Mutuelle !*

2) **Les SALAIRES chez AUSY : un peu de transparence !**

Suite à la communication de la direction du Bilan social, vos élus CFE-CGC vous décryptent et vous donnent les éléments essentiels pour vous situer et pour négocier au mieux

3) **Obligation légale de transformer le PEE existant en PERECO avant le 31/12/22 : refus de la DAS !**

Tout salarié peut placer de l'argent tout en diminuant son impôt.

La CFE-CGC a demandé l'application de cette mesure pourtant obligatoire avec un refus de la DAS.

**La CFE-CGC n'abandonne pas et reviendra à la charge en Janvier**

Cela aurait permis aux salariés de capitaliser plus sereinement pour leur retraite !

4) **Passage en modalité 2 pour tous les cadres : une hausse de salaire immédiate !**

Une majorité de salariés effectuent des heures supplémentaires, trop souvent non payées.

La CFE-CGC a proposé de passer de modalité 1 (35h) à la modalité 2 (38h30) pour les cadres offrant une durée du travail plus conforme à la réalité avec une hausse de salaire de 15% systématique

5) **Réintégration des faux frais pour TOUS les salariés concernés : une urgence pour les salariés lésés !**

Des salariés sont encore privés de ces sommes souvent octroyées en guise d'augmentation et toujours non réintégré dans leur salaire



## **SOUTENEZ LES ACTIONS DE LA CFE-CGC :**

### **Votez utile !**

Les prochaines élections auront lieu en Septembre Octobre 2023, pensez à nous rejoindre !

### **Redonner du pouvoir aux salariés !**

en passant par la section CFE-CGC, chaque réclamation du salarié sera traitée  
On ne lâche rien !



## **TÉNACITÉ de la CFE-CGC pour PRÉSERVER les garanties de la MUTUELLE et ÉVITER l'AUGMENTATION des COTISATIONS**

### **MUTUELLE DÉROULÉ des NÉGOCIATIONS en coulisse et actions de VOS élus CFE-CGC :**

- **Le 13 octobre** nous découvrons un point à l'ordre du jour pour entériner une décision unilatérale de l'employeur, **hausse de 18%** de la mutuelle, validée par la **commission mutuelle du CSE dont nous sommes exclus**. Les élus CFE-CGC refusent énergiquement cet état de fait. **Vos élus exigent l'application de l'accord sur la mutuelle** imposant une renégociation avec les syndicats pour toute augmentation de cotisation supérieure à 8%.
- Lors de la séance du CSE du 13 octobre en présence d'un commercial d'AON, nous exposons très longuement **notre insatisfaction** quant au **coût important et non justifié d'AON** pour sa gestion et conseil (arguments dont vous êtes privés puisque les PV de CSE ne sont pas publiés depuis 3 ans !).
- Lors de ce CSE vos **élus CFE-CGC ont demandé l'appui d'un cabinet conseil** pour nous aider à négocier à armes égales avec AON, conseil de la direction, Ce sont **nos cotisations qui rémunèrent ce service d'AON** qui travaille exclusivement dans l'intérêt de la direction, ce que nous dénonçons régulièrement.
- **Refus du CSE de financer ce conseil**, alors que tous les CSE de la branche financent ce type de support dans l'intérêt collectif, par ex CAP GEMINI avec AOPS, choisi par plusieurs syndicats alors que la direction dispose de **son propre conseil qu'elle finance seule**. Chez ATOS, les salariés ne cotisent pas sur la partie conseil, seule la direction la finance. Alors que **le CSE AUSY vote et finance toutes les expertises à longueur d'année sans en exploiter une seule**, ni pour les négociations, ni en restitution aux salariés, privés de PV CSE.
- **Une réunion de négociation est organisée à la hâte par la DAS le 19 octobre**  
Lors de cette réunion, la CFE-CGC dont le poids syndical (suite à vos votes au 1<sup>er</sup> tour des dernières élections) est de 35%, a **demandé de résilier le contrat d'AON conseil et gestionnaire des comptes et de refaire un appel d'offres** pour challenger le gestionnaire et les assureurs. Un autre syndicat pesant 18% nous a suivi dans nos revendications nous donnant ainsi la majorité de 53%. **La DAS a refusé cette demande** pour cette année et l'a différée à 2023 sous prétexte qu'elle n'avait **pas le temps de gérer**, alors que **c'était jouable**.
- Un **sondage est envoyé par le CSE** pour vous demander de choisir entre augmentation des cotisations ou diminution des garanties. **Aucune restitution** à ce jour de ce sondage par le CSE, ni aux élus, ni aux salariés.
- **Vos élus CFE-CGC alertent la direction générale**, la mutuelle est le seul avantage social reconnu par tous, et augmenter les cotisations ou diminuer les garanties serait préjudiciable aux salariés et au recrutement.
- **Vos élus CFE CGC demandent à deux cabinets conseil** (Actuarielles, et AOPS qui est conseil pour les syndicats et CSE de CAP GEMINI) leur avis sur notre compte mutuelle et prévoyance et sur les coûts de conseil et de gestion. Un **rapport flash** est effectué par AOPS et un **chiffrage des coûts et gestion** est établi. Ces éléments démontrent que les **coûts d'AON en matière de Conseil et de Gestion sont trop élevés** et que nous avons des marges de négociation avec l'assureur pour **conserver les garanties et ne pas subir d'augmentation** de la mutuelle du fait notamment de notre compte prévoyance largement excédentaire.
- Forts de ces éléments, votre déléguée syndicale Nacéra BENRABAH se déplace sur Aix en Provence le 28 octobre pour s'entretenir avec les DG France et Groupe sur **l'urgence** à gérer la mutuelle et **leur exposer les marges de négociation potentielles**.
- Le directeur général France nous informe qu'il a entendu notre alerte et a confié **la renégociation du contrat** de la mutuelle et prévoyance au directeur financier du groupe Ausy
- Lors d'une réunion de NAO, le **16 Novembre** (après notre intervention), la DAS nous informe qu'elle **n'a pas dénoncé le contrat avec AON** au 31/10/22 deadline et nous donne le résultat de cette renégociation : **AON a consenti à réduire** sa prestation de **conseil** en passant de 2.5% sur les cotisations nettes à **1,75%** plafonné à 100 K€ et sur sa prestation de **gestionnaire des comptes** passant de 6% à **5,75%**, avec un forfait à 180 K€, ramenant l'augmentation des cotisations à **8% en 2023 et 8% en 2024** en évitant ainsi une renégociation avec les syndicats !
- Lors de cette réunion les délégués syndicaux CFE CGC ont relevé la **faiblesse des résultats** puisque la DAS a refusé de dénoncer ce contrat laissant **AON en position de force** pour négocier. La DAS s'est satisfait de ce résultat et a précisé que des syndicats étaient allés la voir, prêts à signer la **hausse des cotisations à 18%** si la négociation avec AON avait échoué. Quand nous avons demandé quels syndicats, la DAS a refusé de nous répondre. Cela signifiait que **les 3 autres syndicats étaient prêts à s'unir pour signer** et atteindre ainsi la majorité de 50% nécessaire pour avaliser cette décision, car chacun pesaient respectivement 25%, 22% et 18%.
- Dans la même semaine, nous apprenons en catimini, car non annoncé officiellement en NAO, que **les représentants du personnel seraient augmentés de 7%**. Ce point a surpris les élus CFE-CGC dans sa concomitance avec le déroulé de la négociation sur la mutuelle et prévoyance. Certes un constat a été fait depuis plusieurs années de discrimination salariale de certains élus de certains syndicats.



Fwd: Demande de devis pour support de conseil Mutuelle et Prévoyance

Nacéra Benrabah <nacera.benrabah@ausy.com>

to Laurent, Arturo, Jérôme, bcc: cfecgc.ausy@gmail.com

Voici le premier devis en matière de CONSEIL et accompagnement du cabinet ACTUARIELLES .

J'attends un récap de mon entretien avec Sylvain ROUSSEAU du cabinet AOPS qui a travaillé dernièrement sur la mutuelle et Prévoyance chez CAP GEMINI, avec les marges de manœuvre potentielles notamment diviser par 2 le coût de gestion des comptes.,

Les comptes de résultats de la prévoyance sont largement excédentaires sur 4 ans plus de 3 millions d'euros plus les produits financiers associés. C'est dommage que ces bénéfices tombent dans une réserve globale et non pas dans une réserve interne AUSY qui pourrait constituer un matelas de sécurité pour servir aux dérives des frais de santé.

De plus Mr Rousseau a ses entrées chez APICIL et Harmonie Mutuelle notamment pour nous aider à activer les appels d'offres dans un timing serré.

De plus ce sont des clients AUSY.

Je vous transfère aussitôt son analyse grosse maille dès que je la reçois.

Il serait ravi d'échanger avec vous. Je reste à votre dispo pour tout complément d'info.

Bien cordialement

----- Forwarded message -----

From: **Emilie PEYRIEUX** <emilie.peyrieux@actuarielles.com>

Date: Thu, Oct 27, 2022 at 6:51 PM

Subject: RE: Demande de devis pour support de conseil Mutuelle et Prévoyance

To: nacera.benrabah@ausy.com <nacera.benrabah@ausy.com>

Cc: Maxime REBY <maxime.reby@actuarielles.com>, Mathieu TRIVERY <mathieu.trivery@actuarielles.com>, Anne MARION <anne.marion@actuarielles.com>

Bonsoir Nacéra,

Je fais suite à notre échange et reviens vers vous comme convenu afin de vous donner les éléments relatifs à notre intervention sur votre dossier.

Nous comprenons que notre accompagnement pourrait s'articuler autour des trois missions suivantes :

Analyse des résultats des régimes santé et prévoyance et préconisations pour le renouvellement 2023

- Organisation d'un appel d'offres pour l'assurance et la gestion des régimes santé et prévoyance
- Accompagnement pour le suivi annuel de vos régimes (nous articulons généralement cet accompagnement autour de deux réunions annuelles ayant pour objectifs d'étudier les résultats de vos régimes afin d'en déterminer les décisions de pilotage à prendre)

Concernant l'organisation de l'appel d'offres, nous préconisons de se rapprocher d'AON et de MH pour négocier un maintien des contrats sur les 3 premiers mois de 2023 afin de pouvoir envisager une mise en place au 1<sup>er</sup> avril, ce qui laisserait un délai plus raisonnable pour pouvoir consulter le marché et faire le choix de vos nouveaux prestataires.

Pour chacune des missions, nous vous prions de trouver ci-dessous les budgets à envisager :

Analyse des résultats : entre 5 000 et 6 000 €

- Appel d'offres : entre 30 000 et 40 000 €
- Suivi des régimes : entre 15 000 € et 18 000 €

Comme évoqué, nous pourrions affiner nos propositions avec plus de détails sur les différentes étapes de chaque mission à la suite de votre rendez-vous avec votre nouveau DG.

Et enfin, il sera aussi possible de prévoir un échange avec Anne MARION afin que votre nouveau DG puisse connaître notre cabinet.

Je vous remercie pour votre attention et reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Emilie PEYRIEUX

A C T U A R I E L L E S

**De :** Nacéra Benrabah <nacera.benrabah@ausy.com>

**Envoyé :** jeudi 27 octobre 2022 11:28

**À :** Anne MARION <anne.marion@actuarielles.com>

**Cc :** Maxime REBY <maxime.reby@actuarielles.com>; Mathieu TRIVERY <mathieu.trivery@actuarielles.com>

**Objet :** Demande de devis pour support de conseil Mutuelle et Prévoyance

Bonjour Anne et tous,

J'espère que vous allez bien ?

Je voulais voir avec vous s'il était possible d'avoir votre support en matière de conseil pour nous aider à négocier face à AON qui semble ne pas bien remplir son rôle notamment de conseil de mon point de vue.

Je vous joins les derniers CR Frais et prévoyance 2020, 2021 et S1 2022 et les precos de AON qui nous a pris au piège en ne nous alertant pas suffisamment pour la dérive.

J'ai vanté votre expertise en la matière à notre nouveau DG.

Car nous avions tous apprécié la qualité de votre travail et en réactivité également.

Seriez- vous disposé à cet effet en mesure de nous faire un devis grosse maille pour nous aider à négocier au mieux des intérêts des salariés et de la direction SVP.

Je rencontre mon DG demain sur Aix est ce possible pour vous?

Je vous fais également suivre le dernier mail envoyé qui synthétise notre situation.

Vous en remerciant par avance.

Bien cordialement

Nacéra BENRABAH

DS CFE CGC

PS j'ai mis en copie tous les intervenants qui avaient travaillé sur notre dossier en 2018



- Les régimes actuels sont au global bénéficiaires
  - ❖ - 300 KE en mutuelle santé, nécessitant un ré-équilibre
  - ❖ + 600 KE en prévoyance
- La taille du dossier permet de mettre les résultats bénéficiaires dans un compte de participation aux résultats Réserve défiscalisée (article 39 quinquies GB du CGI)  
Réserve complémentaire
- La proposition d'évolution peut être optimisée
- Les frais de gestions sont « élevés » en prévoyance et « moyens » en mutuelle santé  
La partie relative au gestionnaire administratif pourrait être exprimée en euros.
- Le dossier, sous réserve d'une démographie stable pourra trouver une réponse meilleure que celle actuelle sur la base des risques santé et prévoyance

Comprendre ce que vous payez en **Prévoyance** sur votre fiche de paie :



Ci après nos cotisations et nos consommations → Regime AUSY bénéficiaire sur la prévoyance la preuve en chiffres

Total prévoyance (décès+arrêts de travail)	2018	2019	2020	2021	Total	Explications CFE CGC
Cotisations brutes	2 112 784	2 258 458	2 065 351	1 874 036	8 310 629	Ce que nous payons en brut
Frais de gestion	210 287	225 846	206 536	187 404	830 073	
Cotisations nettes	1 902 497	2 032 612	1 858 815	1 686 632	7 480 556	Ce que nous payons, déduction faite des taxes légales obligatoires
Prestations	239 425	111 497	223 100	214 225	788 247	Ce que nous consommons
Provisions	451 637	1 110 883	1 062 386	790 927	3 415 833	Ce qui est mis de côté pour payer les dossiers en cours
Charge de sinistres	691 062	1 222 380	1 285 486	1 005 152	4 204 080	
Solde	1 211 435	810 232	573 329	681 480	3 276 476	Ce qui reste qui se retrouve dans les caisses de l'assureur Malakoff Humanis et qui aurait pu être mis dans un compte de participation aux résultats bénéficiaires pour nous permettre de compenser les hausses du régime de santé sans avoir à vous imposer une augmentation de vos cotisations
P/C	36%	60%	69%	60%	56%	Rapport de nos consommations sur Cotisations (on paie plus qu'on ne consomme) historique sur 5 ans
P/C en n-1	11%	93%	93%		66%	
Taux de frais de gestion	10%	10%	10%	10%	10%	Ce que nous coûte la gestion des dossiers
Commentaires du cabinet AOPS Conseil	Les résultats sont particulièrement favorables, l'absence de compte de participation pose question					



**Comptes des frais de santé AUSY**

Frais de santé base et surcomplémentaire	1er semestre 2022	1er semestre 2022	1er semestre 2022	Explication de la CFE CGC
	Base	Surcomplémentaire	global	Ce que nous payons en brut
Cotisations brutes	1 413 399	93 168	1 506 567	
Taxes	165 585	15 702	181 287	
Frais de gestion	149 737	9 297	<b>159 034</b>	Ce que nous coûte la gestion des dossiers
Cotisations nettes	1 098 077	68 169	1 166 246	Ce que nous payons déduction faite des taxes légales obligatoires
Prestations	1 176 975	28 149	1 205 124	Ce que nous consommons
Provisions	116 874	2 795	119669	Ce qui est mis de côté pour payer les dossiers en cours
FPMT et contribution covid 19	9 983	620	10 603	Taxes diverses sur le COVID 19
Charge de sinistres	1 303 832	31 564	1 335 396	
Solde	<b>-205 755</b>	36 605	<b>-169 150</b>	Différence entre cotisations et consommations
P/C	119%	46%	115%	Rapport de nos consommations sur Cotisations (on paie plus qu'on ne consomme) historique sur 5 ans
Taux de frais de gestion	<b>12,00%</b>	<b>12,00%</b>	<b>12,00%</b>	Proportion des frais de gestion comparé à nos cotisations
Taux de taxes	13,27%	20,27%	13,68%	Taux de taxe légaux
				<b>La présentation des comptes par AON brouille la lecture et l'analyse AOPS nous donne une lecture plus aisée pour identifier les postes en déficit afin d'adapter au mieux les actions correctives</b>
Commentaires AOPS Conseil	Nous avons reconstitué le détail des taxes afin de retrouver une présentation classique des frais de gestion			

# NAO (Négociation Annuelle Obligatoire) :

## un Simulacre de négociation !

La Directrice des affaires sociales (DAS) nous a **imposé** les décisions suivantes :

- Une augmentation collective de 4% uniquement pour les salaires inférieurs à 30 KE et une ancienneté de plus de un an, soit seulement 51 salariés concernés (une goutte d'eau dans un océan).

Est-ce une avancée ? Puisque les salaires minimum conventionnels seront réévalués en début 2023 et les bas niveaux auront une réévaluation de plus de 4%

Pour votre information chez Randstad, la CFE-CGC a obtenu une augmentation collective de 4% des permanents

- Une réévaluation du Ticket restaurant de 7,5 E à 9 Euros  
La CFE-CGC le demandait depuis longtemps ! mais ce n'est qu'une simple remise à **niveau au marché !**

Pour votre information chez Randstad, la CFE-CGC a obtenu qu'il passe de 9 à 9,5 euros !

- Une enveloppe de 3% pour les augmentations individuelles à discrétion des managers  
Selon quels critères ? Toujours le flou ! Tout est encore manager dépendant ! Toujours pas de vraie DRH en action pour éviter la discrimination et l'inéquité de traitement entre salariés !

→ Ce ne sont pas ces mesurette qui vont enrayer le turnover !

La CFE-CGC a demandé :

- une enveloppe spécifique allouée au rattrapage salarial des **salariés fidèles** → **refus de la DAS !**
- une enveloppe spécifique allouée au rattrapage salarial pour **l'égalité H/F** → **refus de la DAS !**

La CFE-CGC a besoin de votre soutien pour peser dans les négociations,  
**VOTEZ aux prochaines elections !**

Le CSE est complètement absent des réorganisations majeures actuellement en cours chez Ausy !

Le CSE ne publie toujours pas les comptes rendus pour l'ensemble des salariés ; la CFE CGC réclame de la transparence !

Le CSE refuse toujours le remplacement CFE CGC de Jean Thomas MASSE par Maxence TAN en CSSCTR Sud Ouest ainsi que celui d'Ibrahima SOW en RP ILM.

Le CSE a voté le 8 décembre une 3ème soirée pour ses élus, avec budget alloué de 20 000€ !  
Pour quel intérêt pour les salariés ?

**Fiches de paie : Non-conformité avec la loi / repos compensateur**  
La gestion des compteurs de repos compensateur est inexistante chez Ausy, les outils ne le permettant pas. Le dépassement du contingent de 90 h d'heures supplémentaires n'est pris en compte ni dans les outils déclaratifs ni dans vos fiches de paie.  
A quand la gestion des compteurs d'heures supplémentaires et de repos compensateur ?

**Frais professionnels des salariés :**  
Encore et toujours des disparités ! Pas de conformité avec la loi et la convention collective

**Inter-contrats :**  
Sans suivi ou oubliés ? manifestez-vous et contactez-nous !

Nous avons besoin de vous pour **CONSTRUIRE** ensemble ce nouvel AUSY à notre image !

« Tout ce qui est fait pour nous sans nous est fait contre nous » Nelson Mandela



## Votez utile !

Les prochaines élections auront lieu en Septembre Octobre 2023,  
pensez à nous rejoindre !





# La section CFE-CGC AUSY est à vos côtés pour vous faire entendre et écouter

## Vos élus CFE-CGC

### RP ISSY-LES MOULINEAUX

Francis VALENTIN  
Foudil ZEGGOUR  
Frédéric NOUVIAN  
Thierry MILARD  
Laetitia PAILLARD  
Philippe NICOLAS  
Serge LEBLOND  
Martine De La Vallée

### CSE (RS : Francis VALENTIN)

Nacéra BENRABAH, Françoise CANTALOU, Chrystelle COLLET, Isabelle PICARD, Sabine NAJI, Foudil ZEGGOUR, Thierry GENELETTI, Cynthia FONG, Maxence TAN

**Nos actions :** Les élus CFE-CGC ont évité le licenciement de plusieurs salariés qui ont pu repartir en mission.

**Nos actions:** Les élus CFE-CGC ont été à l'écoute de salariés en grande difficultés, et ont été force de proposition vers des solutions concertées.

**Nos actions:** Les élus CFE-CGC remontent et traitent régulièrement en toute confidentialité toutes vos réclamations.

### RP NANTES/RENNES

Proposez votre candidature

### RP LYON

Nacéra BENRABAH  
Isabelle PICARD

### RP TOULOUSE

Françoise CANTALOU  
Chrystelle COLLET  
Charlotte ARCIZET  
Hugo HUYGHUES BEAUFOND

### RP AIX en PROVENCE

Sabine NAJI



### **La CFE-CGC revendique :**

- \* Définir le référentiel métiers et compétences,
- \* Faire un rattrapage des salaires par rapport au marché,
- \* Revoir les critères d'évaluation pour les augmentations,
- \* Améliorer les conditions de Télétravail,
- \* Revoir accord participation et intéressement,
- \* Réviser la politique de frais,
- \* Mettre en place la retraite progressive et le PERECO,
- \* Augmentation du Ticket Restaurant,
- \* Réintégrez les faux-frais dans le salaire,
- \* Renégocier l'accord mutuelle et « virer » AON,
- ...

Vous adhérez à nos propositions, **REJOIGNEZ NOUS** : [ici](#) lien adhésion

Vous souhaitez discuter, **CONTACTEZ-NOUS** : [ici](#) lien site

Vous souhaitez nous rencontrer, **PRENEZ RDV** : [ici](#) lien contact site



### Les Délégués Syndicaux

Nacéra BENRABAH (Lyon) 06 22 74 79 06

Francis VALENTIN (Issy les Mlx) 06 28 30 56 01

Maxence TAN (Toulouse) 06 10 13 29 01

Françoise CANTALOU (Toulouse) 06 76 61 79 08







# ADHÉRER À LA SECTION CFE-CGC AUSY

## POURQUOI ?

- être écouté et défendu,
- être informé des réalités de l'entreprise, de sa stratégie,
- anticiper et peser sur les décisions des employeurs,
- être responsable et conscient du rôle que peut jouer l'entreprise dans la société de demain,
- si on le souhaite, participer à la vie du syndicat.

## SERVICES

Adhérer à la CFE-CGC Ausy, c'est aussi un ensemble de services :

- L'accès à la section syndicale de l'entreprise
- L'assistance, la défense et la protection juridique
- L'adhésion au Fonds d'Assistance Juridique,
- L'abonnement aux publications de la CFE-CGC,
- L'accès aux formations du Centre de formation syndicale (CFS),
- L'accès aux listes de diffusion, aux informations essentielles
- L'aide aux démarches au sein des institutions et organismes sociaux.
- Une information concernant l'entreprise, par les Délégués Syndicaux
- La possibilité de se présenter aux élections de CSE et/ou d'être désigné RP en étant soutenu par la CFE-CGC
- Un service juridique spécialisé compétent dans le droit du travail, à disposition par téléphone ou courriel.
- Une formation syndicale adaptée et totalement prise en charge

## QUI SOMMES NOUS ?

Prônant des valeurs comme l'humanisme, l'équité, la responsabilité, l'éthique, la liberté, la CFE-CGC est totalement indépendante des organisations politiques, patronales ou confessionnelles.

Pour la CFE-CGC, le progrès économique et le progrès social sont non seulement compatibles mais vont souvent de pair. Ardents défenseurs du dialogue social et de la négociation, les délégués CFE-CGC cherchent à défendre et à faire progresser les droits des salariés tout en préservant l'intérêt de l'entreprise.

Si vous êtes technicien, agent de maîtrise, agent administratif ou commercial, ingénieur ou cadre, **la CFE-CGC est votre syndicat.**

## COMBIEN ÇA COÛTE ?

*Un tarif raisonnable payable par trimestre dont 66% remboursés en crédit d'impôt.*

- Cadres 234€ par an soit €19.50 EUR/mois (soit 6,44€ mois après déduction fiscale)
- Agent Maîtrise 168€ par an soit €14.00 EUR/mois (soit 4,62€ /mois après déduction fiscale)
- Cadre -30 ans 168€ par an soit €14.00 EUR/mois (soit 4,62€ /mois après déduction fiscale)
- Technicien 120€ par an soit €10.00 EUR/mois (soit 3,40€ /mois après déduction fiscale)

## INFORMATIONS UTILES POUR LE FORMULAIRE D'ADHÉSION :

AUSY 10 rue Troyon 92310 SEVRES

SIRET : 35290570700266

Code NAF 6202A

Convention collective SYNTEC (IDCC 1486)

Parrain « SECTION CFE CGC AUSY »

<https://www.fieci-cfecgc.org/adherer-en-ligne/>

